



CANADA

NO 98

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 21 SEPTEMBRE 1976

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTERIEURES
OTTAWA
OCT 20 1976
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

COMMUNIQUE

CANADIEN ÉLU AU COMITÉ DES DROITS DE
L'HOMME DES NATIONS UNIES

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable D.C. Jamieson, a annoncé aujourd'hui qu'un Canadien, le professeur Walter S. Tarnopolsky, avait été élu, le 20 septembre 1976, au Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies. Ce comité qui réunit dix-huit experts du domaine des droits de l'homme, est prévu par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques auquel le Canada devait accéder le 19 mai de cette année et qui est entré en vigueur le 23 mars 1976. Le but premier du Comité consiste à examiner les rapports des Etats parties "sur les mesures qu'ils auront arrêtées et qui donnent effet aux droits reconnus dans le présent Pacte et sur les progrès réalisés dans la jouissance de ces droits". Les élections à ce comité se sont tenues à New-York, le 20 septembre, à une réunion des trente-sept pays qui ont actuellement adhéré à ce pacte international. Le professeur Tarnopolsky fera partie de ce comité pendant une première période de quatre ans.

Né à Gronlid, Saskatchewan, le professeur Tarnopolsky est diplômé de l'Université de Saskatchewan, de l'Université de Columbia et de l'Université de Londres, et a enseigné le droit en Saskatchewan, à Ottawa et Windsor, ainsi qu'à l'Ecole de Droit Osgoode Hall. De 1972 à 1975 il était Vice-Recteur (académique) à l'Université York de Toronto, et au cours de l'année dernière il était professeur de droit invité à l'Université Laval. Il est maintenant retourné à l'Ecole de Droit Osgoode Hall, à l'Université York en tant que professeur de droit. Le professeur Tarnopolsky est l'auteur de nombreux articles sur les droits de l'homme et d'un livre très connu intitulé "The Canadian Bill of Rights". Le professeur Tarnopolsky est un juriste de renommée internationale dans le domaine du droit appliqué aux questions des Droits de l'Homme.